

# Enseignement immersif dans le public : une victoire pour les langues régionales



Publié le 08/04/2021 à 16:20 , mis à jour à 16:53

**Le député du Morbihan Paul Molac parle ce jeudi après-midi d'un "jour historique pour nos langues" après l'adoption à l'Assemblée nationale de l'article 2 du projet de loi qu'il portait sur les langues régionales.**

Il s'agissait, contre l'avis du gouvernement et du ministre de l'Education nationale, de permettre le retour de l'enseignement immersif des langues régionales. Mission difficile mais accomplie par 188 députés (contre 111) qui ont donc voté ce jeudi après-midi en faveur de l'article 2 ter du projet de loi de leur collègue breton Paul Molac.

## **Non obligatoire**

Jean-Michel Blanquer arguait de la préservation de la Constitution qui fait du français la langue de la République. Il n'a pas été suivi par les députés et Paul Molac a insisté sur le fait que l'apprentissage des langues régionales, y compris l'enseignement immersif, ne nuisait pas au français. *"Dans les écoles associatives, les résultats en français sont supérieurs à la moyenne, a-t-il même indiqué. Cet enseignement immersif restera à la main des parents et des pédagogues"*.

L'enseignement immersif signifie ici que la majorité des cours pourront être donnés en langue régionale dans les établissements publics. C'était déjà le cas dans des écoles privées comme La Bressola dans les Pyrénées-Orientales pour le catalan.

**Frédérique Michalak**

<https://www.lindependant.fr/2021/04/08/enseignement-immersif-dans-le-public-une-victoire-pour-les-langues-regionales-9476203.php>